



**« LA GESTION DES CATASTROPHES ET DES CRISES  
HUMANITAIRES AU BURKINA FASO :  
QUELLE ADEQUATION ENTRE LES MISSIONS ET LES  
RESSOURCES DU SECRETARIAT PERMANENT DU  
CONSEIL NATIONAL DE SECOURS D'URGENCE ET DE  
REHABILITATION ? »**

**MEMOIRE POUR L'OBTENTION DU  
MASTER SPECIALISE EN MANAGEMENT DES  
CRISES ET ACTIONS HUMANITAIRES (MAH)**

-----  
Présenté par

**Abdou BALBONE**

**Travaux dirigés par : Oussimane OUEDRAOGO**  
Sociologue et Spécialiste en management  
des crises et actions humanitaires

*Jury d'évaluation du stage :*

Président :

Membres et correcteurs :

**Promotion [2017/2018]**

## CITATION

Sous peine de manquer à l'obligation éthique de moyens, un organisme qui s'implique dans l'action humanitaire, quel que soit son statut (gouvernemental, inter gouvernemental, non gouvernemental, international) ne peut pas faire l'impasse sur les contraintes techniques :

- Des personnels suffisamment nombreux et spécifiquement formés à intervenir dans cette ambiance de précarité et de perturbation (désorganisation administrative, infrastructures défaillantes, ou anéanties, circuits d'approvisionnements interrompus, activité économique vacillante, contexte culturel différent, tensions politiques, ethniques ou religieuses extrêmes) ;
- Des moyens matériels permettant d'assurer une logistique lourde indispensable pour pallier temporairement l'état de désorganisation décrit ci-dessus ;
- Des moyens financiers de plus en plus considérables, proportionnés à la dimension et à la fréquence croissante des crises qu'il faut savoir se procurer ;

C'est à ce prix que l'on peut disposer de l'indispensable autonomie, condition essentielle à la mise en œuvre d'actions humanitaires. (*Cours, UE1: Connaissances des zones d'intervention humanitaire et problématique de l'action humanitaire, P.11*)

## **REMERCIEMENTS**

J'adresse mes sincères remerciements:

- Aux premiers responsables de 2IE pour l'opportunité de formation offerte ;
  - A tous les enseignants de notre promotion et de l'Institut ;
  - A Madame Sylvie OUEDRAOGO, Coordonnatrice de la promotion pour sa grande disponibilité ;
  - A mon encadreur Monsieur Oussimane OUEDRAOGO.
  - A tous les collègues et collaborateurs qui ont participé à ce travail ;
  - A toutes les personnes qui ont contribué à l'aboutissement de cette formation
- Puisse Dieu, source de grâce et de bénédictions vous en combler abondamment.

## RESUME

Face à son profil de vulnérabilité et à la récurrence des risques, des catastrophes et des crises, le Burkina Faso a mis en place le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR). C'est une structure publique à vocation sociale et humanitaire regroupant des représentants d'une vingtaine de départements ministériels, les Gouverneurs de régions, les ONG à travers le SPONG et la Croix-Rouge.

Le Secrétariat Permanent du CONASUR est l'organe exécutif et est chargé d'assurer la coordination des actions humanitaires. Malheureusement, il connaît des difficultés de plusieurs ordres qui ne lui permettent pas d'accomplir pleinement ses missions essentielles et salvatrices d'accompagnement des populations vulnérables ou victimes de catastrophes et de crises. C'est ce qui justifie notre réflexion sur le thème : « **La gestion des catastrophes et des crises humanitaires au Burkina Faso : Quelle adéquation entre les missions et les ressources du Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation ?** »

Les résultats de notre réflexion révèlent effectivement des faiblesses et des insuffisances d'ordre institutionnel, technique, humain, matériel et financier qui réduisent l'efficacité de la structure, traduisant ainsi l'inadéquation entre les missions de la structure et les ressources allouées.

Au terme de l'analyse des résultats et tenant compte du caractère multisectoriel et des différents domaines d'intervention du SP-CONASUR, nous avons fait des propositions dans le sens de la réforme de l'institution, de l'accroissement de son budget de fonctionnement et d'investissement, du renforcement en moyens humains.

### Les 05 mots clés

- 1- Catastrophe
- 2- Crise humanitaire
- 3- Risque
- 4- Aide humanitaire
- 5- Ressources

## SUMMARY

Facing its vulnerability profile and disasters and crisis recurrent, Burkina Faso put in place “National first-aid emergency and rehabilitation council” (CONASUR). It is a social and humanitarian organization including some representatives of about twenty departmental ministerial, regions’ governors, NGO through SPONG and Croix-Rouge.

The permanent secretariat of CONASUR is the executive part and it is charged to ensure humanitarian actions’ coordination. Unfortunately, it is confronted to several difficulties which do not permit it to carry out fully its mains and saving missions of accompaniment vulnerable people or victims of disasters and crisis. That justified our reflection on the Theme: **«Disasters and humanitarian crisis management in Burkina Faso: What appropriation between Permanent secretariat of National first-aid emergency and rehabilitation council missions and resources? »**

Our study conclusions prove true enough some weakness and some problems in institutional, technical, human, material and in financial terms which reduce the structure efficiency, resulting in this way inadequacy between organization missions and allocated resources.

At the end of the result analysis, and taking multisectorial character and different intervention fields of SP-CONASUR into account, we have made some propositions in the way of institution reform, of its functional and acquisition budget growth, of human faculties’ reinforcement.

### **The 05 Key words**

- 1- Disaster
- 2- Humanitarian crisis
- 3- Risks
- 4- Humanitarian help
- 5- Resources

## LISTE DES ABREVIATIONS

**A.N** : Assemblée Nationale

**2IE**: Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement

**CADRI** : Initiative pour la Réduction des Risques de Catastrophes (Capacity for Disaster Reduction Initiative)

**CEDEAO** : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

**CODESUR** : Conseil Départemental de Secours d'Urgence et de Réhabilitation

**COGES** : Conseil de Gestion

**CONAREF**: Commission Nationale pour les Réfugiés

**CONASUR** : Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation

**COPROSUR** : Conseil Provincial de Secours d'Urgence et de Réhabilitation

**CORESUR** : Conseil Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation

**CRED** : Centre de Recherche sur l'Epidémiologie des Catastrophes

**DAF** : Département de l'administration et des Finances

**DAHR** : Département de l'Assistance Humanitaire et de la Réhabilitation

**DCP** : Département de la Coopération et du Partenariat

**DPC** : Département de la Prévention des catastrophes

**DEP** : Département des Etudes et de la Planification

**DGPC** : Direction Générale de la Protection Civile

**ECHO** : European Community Humanitarian Office

**EPA** : Etablissement Public à caractère Administratif

**EPE** : Etablissement Public de l'Etat

**FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

**GPS** : **Global Positioning System**

**MAH** : Master en Management des Crises et des Actions Humanitaires

**MASSN** : Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale

**MATD** : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

**MEF** : Ministère de l'Economie et des Finances

**MFSNF** : Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille

**OCADES** : Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité

**OIM** : Organisation Internationale de la Migration

**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé

**ONG:** Organisation Non Gouvernementale  
**ONU :** Organisation des Nations Unies  
**ORSEC :** Organisation des Secours  
**OUA :** Organisation de l'Unité Africaine  
**PAM :** Programme Alimentaire Mondial  
**PDNA :** Post Disaster Needs Assessment  
**PNAS :** Politique Nationale d'Action Sociale  
**PNMR :** Plan National Multirisque  
**PNOCSUR :** Plan National d'Organisation des Secours d'Urgence et de Réhabilitation  
**UNHCR :** Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés  
**PNUD :** Programme des Nations Unies pour le Développement  
**SAP :** Système d'Alerte Précoce  
**SIPC :** Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes  
**SONAGESS :** Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire  
**SP-CONASUR :** Secrétariat Permanent du CONASUR  
**SPONG :** Secrétariat Permanent des organisations Non Gouvernementales

## SOMMAIRE

<i>I. Introduction</i> .....	3
<i>II. Objectifs de l'étude</i> .....	5
<i>III. Approche méthodologique de la recherche</i> .....	5
<i>IV. Définition de concepts</i> .....	6
<i>V. Résultats</i> .....	8
<i>VI. Discussion et Analyses</i> .....	31
<i>VII. Contraintes et difficultés du SP/CONASUR</i> .....	34
<i>VIII. Propositions</i> .....	35
<i>IX. Conclusion</i> .....	36
<i>Bibliographie</i> .....	38
<i>Annexes</i> .....	40

## **LISTE DES TABLEAUX**

<i>Tableau n°1</i> .....	10
<i>Tableau n°2</i> .....	25
<i>Tableau n°3</i> .....	26
<i>Tableau n°4</i> .....	27
<i>Tableau n°5</i> .....	28

## I. INTRODUCTION

De plus en plus les Etats dans le monde sont confrontés à des catastrophes naturelles et à des crises diverses aux conséquences humanitaires très désastreuses affectant surtout les plus vulnérables comme les pauvres, les enfants et les femmes.

Le Burkina Faso a un Profil de vulnérabilité caractérisé par :

- une économie essentiellement agricole ;
- la pauvreté ;
- la dégradation des ressources naturelles du fait de l'action de la désertification, des changements climatiques et des pratiques humaines nuisibles à l'environnement ;
- les épidémies (méningite, choléra, etc.) et épizootie (grippe aviaire...) ;
- les inondations, la sécheresse, les mouvements de population (rapatriement, arrivée et demandeurs d'asile) ;
- les conflits inter communautaires (entre agriculteurs et éleveurs essentiellement),
- les invasions acridiennes, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- la présence de réfugiés (32 350) sur son territoire depuis mars 2014 ;
- les menaces et attaques terroristes.

A titre illustratif, cette vulnérabilité a entraîné des situations de catastrophes ou de crises selon les données du PNMR 2010 :

- **2002** : 600 personnes sont rapatriés de la Libye
- **2003** : 365 979 personnes rentrées de la Côte d'Ivoire
- **2009** : les inondations ont entraîné 119.356 sinistrés, 46 morts, 63 blessés et 01 disparu dans 11 régions du Burkina-Faso. Les dommages sont évalués à environ 46 milliards de Francs CFA
- Au cours de **2018**, environ quarante mille (40 000) personnes déplacées du fait du terrorisme selon les données recueillies par OCHA.

Face à ce profil de vulnérabilité et à la récurrence des catastrophes et des crises dans le pays, le Burkina-Faso à l'instar d'autres Etats et dans l'esprit des conventions internationales a mis en place depuis 1973 une structure qui a connu des mutations et qui a la charge de gérer, voire de prévenir ces moments de détresse au sein des populations.

En effet, au fil des mutations, nous avons aujourd'hui Le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) mis en place en 2004 qui est une structure publique à vocation sociale et humanitaire regroupant des représentants d'une vingtaine de

départements ministériels, les Gouverneurs de régions, les ONG à travers le SPONG et la Croix-Rouge.

Il est chargé entre autres d'assurer la coordination des actions, des plans et des programmes humanitaires et de mettre en œuvre des mesures visant la réduction des risques de catastrophes.

Le Conseil bien qu'ayant la légitimité et la légalité connaît des difficultés de plusieurs ordres et cela ne lui permet pas d'accomplir toujours pleinement ses missions essentielles et salvatrices d'accompagnement des populations victimes de catastrophes ou de crises et celles vulnérables.

Pour accomplir ses missions, le CONASUR s'est doté d'une structure opérationnelle dénommée Secrétariat Permanent (SP/CONASUR). Il est l'organe exécutif des décisions du Conseil et est chargé d'assurer la coordination des actions humanitaires.

Au regard des attributions et des missions de solidarité, de protection et de cohésion sociale, bref, de développement durable confiées à cette structure, il nous est paru pertinent de nous interroger sur l'adéquation entre les ressources affectées à cette structure de coordination qui est le SP/CONASUR et les besoins en ressources pour l'accomplissement de ses missions à travers le thème ainsi formulé : « **La gestion des catastrophes et des crises humanitaires au Burkina-Faso : Quelle adéquation entre les missions et les ressources du Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation ?** ».

Les objectifs de la gestion des catastrophes et des crises respectivement avant, pendant et après le désastre sont les suivants :

- réduire les pertes potentielles humaines, matérielles ou environnementales engendrées par les catastrophes et faire en sorte que ces pertes soient minimisées lorsqu'un désastre survient ;
- répondre aux besoins et assurer l'approvisionnement des victimes afin de minimiser les souffrances ;
- obtenir un rétablissement rapide et durable qui ne reproduise pas le contexte de vulnérabilité d'origine.

Traditionnellement, et dans un sens restrictif, on a tendance à ne concevoir la gestion des catastrophes qu'en termes d'aide d'urgence et de réhabilitation. Si ces deux phases sont toujours nécessaires, une gestion rationnelle des catastrophes devrait également prendre en compte l'ensemble des activités et situations qui existent avant, pendant et après un désastre.

Les résultats de notre recherche nous permettrons de faire des suggestions voire des recommandations aux différents acteurs en vue du renforcement des capacités du SP/CONASUR pour une mission humanitaire et sociale mieux accomplie au bénéfice des populations.

## **II. OBJECTIFS DE L'ETUDE**

### **Objectif Général :**

De façon générale, l'étude vise à mettre en exergue le lien entre les attributions ou les missions du SP/CONASUR et les différentes ressources qui lui sont allouées afin d'en apprécier son efficacité. il s'agit de :

- Analyser l'efficacité du SP/CONASUR en mettant en rapport ses missions et les ressources qui lui sont affectées.

### **Objectifs spécifiques :**

L'étude permettra spécifiquement d'analyser les capacités du SP/CONASUR à travers la quantité et la qualité des ressources dont il dispose pour ses interventions. Il s'agit de :

- Analyser les capacités techniques et financières du SP/CONASUR en cas de catastrophe ou de crise humanitaire;
- Montrer l'importance en quantité et en qualité des ressources dans la réussite d'une mission humanitaire ;
- Faire des propositions aux autorités politiques et administratives pour plus d'efficacité dans la prévention et la gestion des catastrophes et des crises humanitaires au Burkina-Faso;

## **III.METHODOLOGIE**

Pour atteindre les objectifs et les résultats attendus de notre étude, nous avons opté d'utiliser les techniques suivantes :

### **❖ La recherche documentaire**

Elle a consisté à l'exploitation des ouvrages et publications se rapportant à la gestion des crises et des catastrophes en générale et particulièrement au thème de notre étude. Il s'agit notamment :

- Des Ouvrages ;
- Des rapports spécifiques ;

- Des études et réflexions ;
- Des textes législatifs et règlementaires ;
- Des documents de politiques, stratégies, plans et programmes ;
- Des conventions internationales.

#### ❖ **Les entretiens.**

Des entretiens à partir d'un guide ont été réalisés avec les responsables du Secrétariat Permanent. Cette approche nous a permis de recueillir des informations pertinentes et nécessaires à l'atteinte de nos objectifs.

Les entretiens basés sur le guide ont porté sur les domaines ou aspects suivants :

- connaissance du SP/CONASUR ;
- les outils ou instruments de planification ;
- les ressources du SP/CONASUR ;
- les partenaires Techniques et Financiers du SP/CONASUR ;
- les difficultés liées à l'organisation et aux ressources affectées ;
- les propositions.

Les entretiens ont été réalisés de façon participative par des échanges directs soutenus par une prise de note avec les acteurs concernés.

Les informations collectées ont été traitées et ont servi à la rédaction du présent mémoire.

## **IV. DEFINITION DES CONCEPTS**

### **Catastrophe**

Une catastrophe est un événement soudain ou progressif ayant généralement comme conséquences la mort et la destruction à grande échelle. Elle peut être d'origine naturelle ou humaine. Lorsqu'elle se manifeste, son impact est tel que la communauté concernée doit réagir par des mesures exceptionnelles.

Le Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CRED) définit la catastrophe comme une « situation ou événement qui dépasse les capacités locales de secours et qui nécessite donc une assistance extérieure émanant du niveau national et éventuellement international ; un événement imprévu et souvent soudain qui provoque de nombreux dégâts, des destructions et de la souffrance humaine ». Dans le rapport d'étude sur le contexte général

des catastrophes et crises humanitaires au Burkina Faso, 2012, Pour qu'un événement soit reconnu comme une catastrophe, il doit répondre à au moins l'un des critères suivants :

- 10 morts ou plus ;
- 100 personnes affectées ou plus ;
- déclaration de l'état d'urgence ;
- demande d'aide internationale.

Cette définition indique que la survenue d'une catastrophe engendre des pertes en vies humaines, des pertes matérielles, économiques ou environnementales.

### **Crise humanitaire**

Selon la loi N° 12-2014/AN portant loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes au Burkina Faso, une crise humanitaire est la situation dans laquelle la vie d'un grand nombre de personnes est menacée et nécessitant la mise en œuvre de moyens extraordinaires, dépassant ceux de l'aide humanitaire classique, pour éviter une catastrophe ou au moins, en limiter les conséquences. Elle consiste en une manifestation soudaine et violente qui frappe directement l'Homme à travers sa santé, son alimentation, ses conditions de vie, sa situation économique ou son environnement et qui intervient dans une période de tension potentiellement conflictuelle, de situation de déséquilibre grave ou de rupture préoccupante. Sont notamment considérées comme crises humanitaires, les mouvements massifs de personnes ou groupes de personnes ayant été contraints de fuir ou de quitter leurs habitations ou lieux habituels de résidence afin d'éviter les effets des conflits armés, des situations de violence généralisée, des violations des droits de l'homme et/ou des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, qu'ils aient traversé ou non une frontière ;

### **L'aide humanitaire**

Pour ECHO ( European Community Humanitarian Office), l'aide humanitaire est une *« intervention qui permet de faire face aux besoins de base d'une population victime d'une catastrophe naturelle ou causée par l'homme en fournissant selon les besoins, les soins de santé, l'approvisionnement en eau, la sanitation, la nutrition, l'alimentation, les abris »*.

## **Gestion des catastrophes**

A priori, lorsque l'on parle de gestion, il est superflu de parler en même temps de prévention, car la gestion comprend de façon implicite la prévention. De même, les catastrophes comprennent les crises humanitaires.

L'option de parler à la fois de prévention et de gestion, de catastrophes et de crises humanitaires répond au souci d'exhaustivité et surtout de recherche d'une bonne compréhension pour le lecteur. L'avantage de mettre en évidence la prévention et la gestion, les catastrophes et les crises humanitaires, permet de donner un traitement approprié et spécifique à chacun de ces sujets respectifs. Par ailleurs, l'on observe que la prévention reçoit généralement moins d'attention de la part des acteurs de l'action humanitaire par rapport à la gestion, alors que la recommandation au niveau international est de réduire les risques plutôt que d'apporter la réponse. Nous pensons que cela aidera le lecteur à avoir une meilleure compréhension de ces différentes notions.

Le PNOCSUR donne la définition suivante de la gestion des catastrophes : "La gestion des catastrophes fait référence à une série d'activités destinées à maîtriser les catastrophes et à créer des conditions d'ensemble permettant aux personnes en danger de ne pas être victimes des conséquences d'une catastrophe ou de pouvoir s'en rétablir".

La Gestion des catastrophes est l'ensemble des actions et des mesures permettant à une société d'éviter ou de minimiser les pertes engendrées par un désastre et de se rétablir des conséquences de ce dernier. Ces actions et mesures qui impliquent la mise en œuvre d'activités pendant et après l'apparition de la catastrophe comportent les secours d'urgence, l'assistance humanitaire et le rétablissement (**la loi n° 012-2014/AN du Burkina Faso**).

## **V. LES RESULTATS**

### **V.1. Contexte général de gestion des catastrophes et des crises humanitaires.**

Le monde actuel est fait de crises multiformes : politiques, économiques, sociales, de catastrophes naturelles, de guerres civiles ou militaro-civiles, de terrorisme etc. Ces crises entraînent inévitablement des situations inédites dans certaines parties du monde. L'actualité fait régulièrement écho de déplacement de populations, de populations vivant dans des extrêmes vulnérabilités.

L'aide humanitaire vise en principe à soulager les souffrances et à soutenir des populations très pauvres, parfois en danger de mort. On s'attend donc à ce qu'elle réponde aux besoins observés dans les situations de crises.

Face à l'accroissement dans le temps et dans l'espace de cette inadéquation entre les besoins vitaux et les moyens disponibles, l'action de la communauté internationale s'articule autour de six (06) types d'exigences : éthiques, juridiques, techniques, financières, médiatiques et politiques.

La nécessaire adéquation entre les missions et les moyens d'actions en intervention humanitaire est si bien traduite à travers cette assertion tirée du cours UE1 **P.II**:

Sous peine de manquer à l'obligation éthique de moyens, un organisme qui s'implique dans l'action humanitaire, quel que soit son statut (gouvernemental, intergouvernemental, non gouvernemental, international) ne peut pas faire l'impasse sur les contraintes ci-après :

- Des personnels suffisamment nombreux et spécifiquement formés à intervenir dans cette ambiance de précarité et de perturbation en cas de catastrophe ou de crise humanitaire ;
- Des moyens matériels et logistiques permettant d'assurer une assistance et une logistique indispensable pour pallier la situation de crise ;
- Des moyens financiers considérables et proportionnés à la dimension et à la fréquence croissante des catastrophes et crises qu'il faut savoir se procurer.

Le monde humanitaire s'appuie sur des principes et des exigences qui guident ses actions sur le terrain. Mais entre énoncer des principes et des exigences et les appliquer sur le terrain de l'action, il n'y a-t-il pas de décalage ?

## **V.2. Les catastrophes et les crises humanitaires au Burkina Faso**

Le Burkina Faso se situe au cœur du Sahel, l'une des zones les plus vulnérables aux changements climatiques au monde. Pays essentiellement agricole, il est confronté à de nombreux risques (cf tableau ci-dessous) qui entravent son processus de développement.

En tant que pays sahélien soumis au changement climatique entraînant sécheresses et inondations, le Burkina Faso est exposé à des catastrophes et calamités naturelles qui peuvent avoir des effets imprévisibles sur l'environnement, les populations et l'économie générale du pays au regard de la pauvreté généralisée des populations qui accroît la vulnérabilité du pays.

Les principaux types de risques et de catastrophes que le Burkina Faso a connus de 1970 à 2009 et leurs conséquences sont données dans le tableau N°1 ci-dessous :

**Tableau n° 1 : Les principaux types de risques et de catastrophes au Burkina Faso de 1970 à 2009**

N°	Situations d'urgence	Date	Conséquences humanitaires (Nombre de personnes affectées)
1	Sécheresse	1970 à 1973	5 à 20% de déficit pluviométrique par rapport à la normale
		1983-1984	Pertes en vies humaines, bétail décimé (10 à 20% de bovins), fortes migrations de population, baisse importante du niveau des cours d'eau, déficit céréalier important dans certaines provinces
		1991-1992	
		1997-1998	
		2003-2004	
3	Inondations et vents violents	1988	16 provinces touchées, 142 villages, besoins d'intervention estimés à 150 000 US\$ 14900 victimes, 975 habitations détruites, greniers à grain détruits, vaste superficie de champs dévastée, cheptel, volaille, et biens divers emportés
		1992	9 provinces, 64 localités sinistrées, 21 400 victimes, 3400 maisons détruites, 17 barrages ou retenues d'eau détruits ou endommagés, 3000 ha de cultures détruits, pertes de cheptel, volaille... dégâts estimés à 2 497 600 US\$
		1994	Inondation dans 20 provinces, 68000 victimes, 106560 ha de cultures détruites, 22 barrages et retenues d'eau endommagés. Dégâts estimés 1 142 570 US\$
		2006	11 464 sinistrés dans les Régions du Sahel, du Nord du Centre-Nord, de la Boucle du Mouhoun, du Sud-Ouest, du Centre-Sud et des Hauts Bassins
		2007	13 régions touchées, 146 202 personnes victimes, 83 morts, 74 blessés, 26 833 maisons détruites, + de 2072 greniers détruits, 22 bovins, 559 petits ruminants, volailles + de 19 437.
		2008	07 régions touchées. Un total de 23091 personnes soit 3275 ménages ont été enregistrés avec une proportion importante de femmes et enfants. 06 pertes en vies humaines et 36 blésés ont été enregistrés.
		2009	119.356 sinistrés, 46 morts, 63 blessés et un disparu. 11 régions touchées. dommages évalués à environ 46 milliards de Francs CFA

4	Déplacements de populations	1999	Rapatriement de 40 000 personnes de la Côte d'Ivoire (Tabou)
		2002	600 personnes rentrées de la Libye
		2002/2003	365 979 personnes rentrées de la Côte d'Ivoire
5	Epidémie de méningite	1996	4060 décès
6	Invasion acridienne	1995/1996	157 000 ha infestés
		2004	30 000 ha infestés
7	Dégâts d'éléphants	1993	Destruction de 12 820 ha de cultures Pertes de 224 tonnes de produits agricoles dans 7 provinces: 65 595 us \$

Source : PNMR, 2010

Il est important de signaler :

- la récurrence ces dernières années des cas de retours forcés ou volontaires de Burkinabè de l'extérieur, notamment de la Côte-d'Ivoire et de la Libye. Le nombre de personnes retournées n'a cessé d'augmenter entraînant de grosses difficultés de prise en charge au Burkina Faso.
- la présence depuis 2012 de nombreux réfugiés maliens sur le territoire burkinabè.
- les populations déplacées au nord, au sahel et à l'Est suite aux attaques ou menaces terroristes estimées à environ quarante mille (40 000) personnes selon les données recueillies par OCHA en 2018.

### **V.3. Analyse du cadre juridique de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires.**

Il est important de souligner qu'un code de conduite dénommé « **Code de conduite pour l'action humanitaire au Burkina Faso** » est annexé au Plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes et crises humanitaires. Tous les acteurs humanitaires (Gouvernement, Système des Nations-Unies, Société de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, ONG et associations humanitaires) sont convenus de se conformer à ce code dans le but de conforter la logique et le professionnalisme humanitaires dans la mise en œuvre du plan.

### **V.3.1. Le cadre juridique et réglementaire national**

- **la loi n° 012-2014/AN portant loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes.**

Le Burkina Faso dispose depuis 2014 d'une loi d'orientation qui a pour objet la prévention et la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes au Burkina Faso, quelle qu'en soit la nature, l'origine et l'ampleur. Elle vise de manière spécifique entre autres à :

- déterminer les mesures de prévention des risques, des crises humanitaires et des catastrophes afin d'éviter leur survenance ou d'en limiter les effets ;
- déterminer les actions minimales de secours d'urgence, d'assistance humanitaire et de rétablissement à mettre en œuvre en cas de survenance d'une catastrophe ;
- clarifier les responsabilités entre l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs non étatiques ainsi que les partenaires techniques et financiers ;
- offrir un cadre cohérent de planification facilitant la coordination des actions de prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes
- déterminer les organes de coordination ainsi que les outils et instruments de la prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes
- intégrer le processus de prévention, de préparation et de réponse aux risques et catastrophes, quelle qu'en soit la nature, dans les politiques, plans, programmes et projets nationaux de développement ;

- **La politique nationale d'action sociale (PNAS)**

L'axe 2 de la PNAS a prévu un programme d'intervention visant le renforcement des mécanismes de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires. En la matière, les mesures envisagées sont les suivantes :

- La mise en place d'un système d'alerte précoce ;
- Le renforcement du mécanisme de coordination des actions en matière de prévention et de gestion des catastrophes et des crises humanitaires ;
- La mise en œuvre de programmes en faveur des personnes victimes de catastrophes ou de crises humanitaires.

### ➤ **La politique nationale de protection civile**

Par Décret N° 2010-565/PRES/PM/MATD du 21 septembre 2010, le Gouvernement a adopté le document de politique nationale de protection civile. L'objectif général poursuivi est d'assurer une gestion efficiente et coordonnée des accidents, sinistres et catastrophes.

Le document de politique nationale de protection civile donne également des indications claires sur les plans d'organisation des secours.

### ➤ **La politique sanitaire nationale**

L'objectif général de la politique sanitaire nationale est d'améliorer l'état de santé de la population par une politique préventive et curative efficace. Les objectifs spécifiques sont entre autres:

- accroître la couverture sanitaire nationale ;
- améliorer l'accessibilité financière des populations aux services de santé ;
- promouvoir la santé des groupes vulnérables ;

### ➤ **La stratégie Nationale de Prévention et de Gestion des Catastrophes**

**Nous pouvons relever l'élaboration de la Stratégie Nationale de prévention et de gestion des catastrophes non encore adoptée par le gouvernement.**

Ainsi, à partir de l'historique et de l'analyse des risques et catastrophes au Burkina Faso, six (6) domaines d'intervention ont été retenus dans le projet de stratégie nationale. Il s'agit des domaines ci-après:

1. La mise en œuvre de mécanismes institutionnels efficaces et le renforcement de la coordination;
2. Le renforcement des capacités à long terme des structures impliquées dans la prévention et la gestion des catastrophes et crises humanitaires ;
3. Le renforcement des systèmes d'information ;
4. La mise en œuvre de mécanismes financiers efficaces et durables ;
5. La réduction de la vulnérabilité globale du pays aux catastrophes et crises humanitaires ;
6. Le développement de la coopération régionale et internationale.

Cette Stratégie nationale de prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes si elle est adoptée, vise à doter le pays d'institutions et d'outils pertinents de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires.

### **V.3.2. Le cadre juridique international**

#### **➤ La politique de prévention des catastrophes de la CEDEAO**

En ce qui concerne l'approche, la politique vise à réduire les risques de catastrophes à travers des interventions de développement. Ainsi, il ne s'agira pas de se limiter à la gestion des catastrophes, mais de prendre en compte des actions de développement durable visant à renforcer la capacité de la sous-région à gérer les risques de catastrophes.

Les objectifs de la politique régionale sont entre autres:

- fournir un cadre intergouvernemental de collaboration et de partenariat entre les Etats membres de la CEDEAO en matière de gestion des risques de catastrophes ;
- promouvoir l'intégration de la réduction des risques dans les politiques, plans et programmes de développement des Etats membres de la CEDEAO ;
- promouvoir l'incorporation des approches en matière de réduction des risques dans le dispositif de préparation, d'intervention lors des situations d'urgence, des activités de réhabilitation et de reconstruction ;

#### **➤ La Convention sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique**

La Convention sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Kampala, 22 octobre 2009) a été adoptée dans le cadre de l'Union Africaine pour protéger les personnes déplacées interne (sur le territoire de l'Etat) suite à des phénomènes divers tels que les conflits armés, les situations de violences généralisées, la violation des droits de l'homme ainsi que les catastrophes. Elle a été ratifiée par le Burkina Faso.

#### **➤ Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030**

Compte tenu de l'expérience acquise dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyōgo (2005-2015), les Etats, dans le Cadre d'action de Sendai mènent une action transectorielle à travers les quatre actions prioritaires ci-après :

##### **Priorité 1 : comprendre les risques de catastrophe.**

Les politiques et les pratiques de gestion des risques de catastrophe devraient être fondées sur la compréhension des risques de catastrophe dans toutes leurs dimensions : la vulnérabilité, les capacités et l'exposition des personnes et des biens, les caractéristiques des aléas et l'environnement.

**Priorité 2 : renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer.**

La gouvernance des risques de catastrophe, aux niveaux national, régional et mondial, revêt la plus grande importance pour l'efficacité et l'efficience de la gestion desdits risques. Elle suppose d'avoir une vision claire des choses, des plans, des compétences et des orientations, de coordonner l'action de tous les secteurs... L'objectif étant la mise en œuvre d'instruments utiles à la réduction des risques de catastrophe et au développement durable.

**Priorité 3 : investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience.**

L'investissement public et privé dans la prévention et la réduction des risques de catastrophe au moyen de mesures structurelles et non structurelles revêt une importance essentielle pour ce qui est de renforcer la résilience économique, sociale, sanitaire et culturelle des personnes, des collectivités, des pays et de leurs biens, et de préserver l'environnement...

**Priorité 4 : renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.**

(...) L'expérience des catastrophes passées a montré que la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction doit être préparée en amont et qu'elle est une occasion cruciale de « mieux reconstruire », notamment en intégrant la réduction des risques de catastrophe dans les mesures de développement, de sorte que les nations et les collectivités deviennent résilientes face aux catastrophes.

S'inspirant du cadre d'action de Sendai, le Burkina Faso a élaboré Le Plan d'action national de renforcement des capacités pour la réduction des risques des catastrophes (2016-2020).

➤ **Les conventions relatives aux réfugiés**

Les réfugiés désignent des personnes qui ont été contraintes de quitter leur pays d'origine pour s'installer dans un autre Etat pour des raisons diverses. Des catastrophes sont souvent à l'origine de mouvements de réfugiés mais aussi l'afflux massif de réfugiés dans une zone peut être à l'origine de crises humanitaires.

Deux conventions, l'une universelle et l'autre régionale, concernent de nos jours les réfugiés. Il s'agit de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés (28 juillet 1951) et de la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes de réfugiés en Afrique (10 septembre 1969).

Ces conventions définissent les modalités selon lesquelles un État doit accorder le statut de réfugié aux personnes qui en font la demande, ainsi que les droits et les devoirs découlant de ce statut.

#### **V.4. analyse du cadre institutionnel de prévention et de gestion des catastrophes et des crises humanitaires au Burkina Faso**

##### **V.4.1. Le CONASUR**

Le diagnostic institutionnel du CONASUR qui sera fait ci-dessous vise à porter un regard critique sur cette institution pour déceler ses forces et ses faiblesses et faire des propositions d'amélioration pour l'avenir. C'est ainsi que seront successivement abordés les aspects suivants : l'historique, la mission, les attributions, la composition, le fonctionnement.

###### **➤ De l'historique**

Le Burkina Faso, pays sahélien, est naturellement exposé aux aléas climatiques et aux risques de catastrophes. Ces risques potentiels se sont traduits entre autres par les grandes sécheresses des années 70 et les inondations du 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Lors de la grande sécheresse de 1973 qui a affecté les pays du Sahel, l'une des mesures prises par les autorités gouvernementales d'alors a consisté à la création en 1973 du Sous-comité de lutte contre les effets de la sécheresse (SCLES). En 1985 sous la révolution, Le SCLES est devenu Commission Nationale de lutte contre les Effets de la Sécheresse (CNLES). En 2004, le CNLES devient Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation par décret N°2004-624/PRES/PM/MASSN du 30 décembre 2004. Ce décret a été modifié par celui N° 2009-601/PRES/PM/MASSN/MEF/MATD du 6 août 2009 pour tenir compte de la décentralisation en cours dans notre pays.

###### **➤ De la mission**

Le CONASUR, selon le décret sus cité a pour mission de travailler à la prévention des catastrophes, de gérer les secours d'urgence et de réhabilitation. Le CONASUR est une structure pérenne à vocation sociale et humanitaire

Outre la structure nationale, le CONASUR comporte les démembrements suivants :

- ❖ Les Conseils régionaux de secours d'urgence et de réhabilitation (CORESUR) ;
- ❖ Les Conseils provinciaux de secours d'urgence et de réhabilitation (COPROSUR) ;
- ❖ Les Conseils départementaux de secours d'urgence et de réhabilitation (CODESUR).

Le CONASUR est placé sous la tutelle technique et administrative du Ministère en charge de de la solidarité nationale et sous la tutelle financière du Ministère chargé de l'Economie et des finances. Il a une bonne assise nationale et une bonne implantation sur tout le territoire.

En mettant en place ce dispositif, le Burkina Faso se conforme aux instruments internationaux et aux accords et conventions auxquels il a adhéré s en matière de prévention et de gestion des catastrophes. C'est l'illustration de la volonté politique du Gouvernement de faire de la question des catastrophes une préoccupation principale de l'Etat.

#### ➤ **Des attributions**

Le CONASUR est la Plate-forme nationale de réduction des risques de catastrophes, représentant ainsi le Burkina Faso aux plateformes africaine et mondiale.

Comme le laisse percevoir le décret qui le crée, il est au Burkina Faso, l'instance de coordination et d'orientation dans le domaine de la prévention des catastrophes, de la gestion des secours d'urgence et de réhabilitation.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer le plaidoyer, la mobilisation et le soutien en faveur de la prévention et de la gestion de secours d'urgence et de réhabilitation ;
- d'assurer la coordination des actions humanitaires ;
- d'adopter les plans et stratégies d'intervention ;
- de veiller à l'intégration des risques de catastrophes dans les plans et programmes de développement ;
- d'approuver les programmes d'activités et les budgets ;
- d'approuver les rapports annuels d'exécution.

#### ➤ **De la composition**

Le CONASUR est composé comme suit :

**Président :** Le Ministre chargé de l'action sociale ;

**Vice-président :** Le Ministre chargé de l'administration territoriale ;

**Membres :**

- Un (1) représentant du ministère chargé des Affaires étrangères ;
- Un (1) représentant du ministère chargé de l'Administration territoriale ;

- Un (1) représentant de la Brigade nationale des sapeurs-pompiers ;
- Un (1) représentant du ministère chargé de l'Action sociale ;
- Un (1) représentant du ministère chargé de l'Agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques ;
- Un (1) représentant du ministère chargé des Ressources animales ;
- Un (1) représentant du ministère chargé de la Santé ;
- Un (1) représentant du ministère chargé de la Défense ;
- Un (1) représentant du ministère chargé de la Sécurité ;
- Un (1) représentant du ministère chargé des Finances ;
- Un (1) représentant du ministère chargé de la Communication ;
- Un (1) représentant du ministère chargé de la Promotion des droits humains ;
- Un (1) représentant du ministère chargé de l'Enseignement secondaire, supérieur et de la recherche scientifique ;
- Un (1) représentant du ministère chargé de l'Environnement ;
- Un (1) représentant du ministère chargé de l'Enseignement de base ;
- Un (1) représentant du ministère chargé de la Promotion de la femme ;
- Un (1) représentant du ministère chargé de la Jeunesse ;
- Un (1) représentant du ministère chargé de l'Habitat ;
- Un (1) représentant du ministère chargé des Infrastructures ;
- Un (1) représentant du ministère chargé des Transports ;
- Un (1) représentant du ministère chargé des Technologies de l'information et de la communication ;
- Les Gouverneurs de Régions ;
- Le Directeur du Suivi des Organisations non gouvernementales (DSONG) ;
- Le Président de la Croix-Rouge Burkinabè;
- Le Secrétaire permanent des Organisations non gouvernementales (SPONG).

➤ **du fonctionnement**

La mise en œuvre et le suivi des décisions du CONASUR sont assurés par un Secrétariat permanent. Le Secrétariat permanent du CONASUR est dirigé par un Secrétaire permanent, nommé par Décret en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de l'Action sociale.

### ➤ de l'organisation

Les démembrements du CONASUR sont les suivants :

#### ✓ **Le Conseil régional de secours d'urgence et de réhabilitation (CORESUR)**

Le Conseil régional de secours d'urgence et de réhabilitation exécute au niveau régional les tâches assignées au Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation. En cas de catastrophes, il informe le Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation de toutes ses activités par des rapports écrits.

#### ✓ **Le Conseil provincial de secours d'urgence et de réhabilitation (COPROSUR)**

En cas de catastrophes, il informe simultanément le Conseil régional de secours d'urgence et de réhabilitation (CORESUR) et le Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR).

Il rend compte au Conseil régional de secours d'urgence et de réhabilitation de toutes ses activités par des rapports écrits.

#### ✓ **Le Conseil départemental de secours d'urgence et de réhabilitation (CODESUR)**

En cas de catastrophes, il informe simultanément le Conseil provincial de secours d'urgence et de réhabilitation (COPROSUR), le Conseil régional de secours d'urgence et de réhabilitation (CORESUR) et le Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR).

Il rend compte au Conseil provincial de secours d'urgence et de réhabilitation de toutes ses activités par des rapports écrits.

Le Conseil villageois de développement assure le relai entre le village et le CODESUR dans le cadre des activités de prévention et de gestion des catastrophes. A la lecture des attributions du CONASUR au niveau national, régional, provincial départemental et villageois, on note que le champ d'action du CONASUR couvre tous les types de risques de catastrophes sans distinction. Ces attributions indiquent clairement que le CONASUR, dans sa conception, est appelé à travailler selon une approche multisectorielle.

#### **V.4.1.1. Les secteurs d'intervention du CONASUR**

Les secteurs d'intervention du CONASUR sont assez vastes et couvrent un large éventail des domaines socio-sanitaire et économique. Dans le cadre du Plan National Multirisque de Préparation et de Réponse aux catastrophes, les treize (13) secteurs suivants ont été identifiés :

- secteur de la sécurité alimentaire ;
- secteur de la santé;
- secteur de la nutrition;
- secteur abris et matériels de survie;
- secteur Education;
- secteur Protection ;
- secteur Eau, Hygiène et assainissement ;
- secteur Télécommunications
- prévision météorologique et hydrologique ;
- secteur Logistique et transport.
- Coordination /gestion centres d'accueil et sécurité des populations /acteurs
- Premiers secours / sauvetages
- Aménagement des sites et relogement définitif

Chaque secteur dispose d'un plan sectoriel annexé au plan national et qui s'articule autour des points suivants :

1. Objectifs sectoriels ;
2. Stratégies et actions à mener ;
3. Suivi et évaluation des actions menées ;
4. Besoin du secteur en cas de catastrophes et/ou de crises ;
5. Activation et mise en œuvre du plan d'urgence.

***Le Plan National Multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes et aux crises humanitaires*** adopté en Conseil des ministres par le Gouvernement du Burkina Faso le 25 février 2009 est un instrument de référence en matière de prévention et de gestion des catastrophes. Il met en synergie les actions des différents acteurs pour une gestion intégrée et une satisfaction intégrale des besoins des populations sinistrées.

Cet instrument est complété par des outils de collecte de données lors des situations d'urgence

***- la fiche d'évaluation rapide des dégâts et des besoins suite à une catastrophe ;***

***- la fiche d'enregistrement familiale en cas de crise humanitaire ;***

***- le questionnaire ménage.***

Ces outils de collecte sont mis à la disposition des structures déconcentrées pour utilisation et envoi des données au niveau central.

Pour plus d'efficacité sur le terrain et en termes de décentralisation, le Plan multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes et aux crises humanitaires a prévu le pré-positionnement de capacités minimales dans six (06) zones pour les interventions lors des situations de crises ou de catastrophes. Cela signifie que ces six (06) zones identifiées recevront des vivres et du matériel de survie pour permettre une intervention rapide des régions à hauteur de 500 victimes. Il s'agit de :

- Bobo-Dioulasso pour les régions des Hauts-Bassins, du Sud-Ouest et des Cascades ;
- Ouagadougou pour les régions du Centre, du Plateau central, du Centre Nord, du Centre Ouest et du Centre Sud;
- Dori pour la région du Sahel ;
- Ouahigouya pour la région du Nord ;
- Dédougou pour la région de la Boucle du Mouhoun ;
- Fada pour les régions de l'Est et du Centre Est.

De nos jours, outre ces zones, la cartographie ou la réalité des risques, des catastrophes et des crises ont amené le SP-CONASUR à pré-positionner à Gaoua dans le Sud-Ouest et à Boulsa dans le Centre-Nord.

En termes de capacité de stockage, seuls les magasins de Bobo-Dioulasso et de Dori ont été construits.

#### **V.4.1.2. Les groupes cibles**

Le critère de choix des bénéficiaires de l'aide d'urgence est non discriminatoire. Les personnes affectées par les catastrophes et les crises humanitaires sont essentiellement les bénéficiaires. De par sa vocation sociale, le CONASUR apporte à la demande, une assistance aux groupes structurellement vulnérables tels que les personnes âgées vulnérables, les personnes handicapées démunies, les veuves sans source de revenus et sans soutien, les enfants orphelins et chef de ménage dans la nécessité...

#### **V.4.1.3. Les procédures d'intervention**

**Au niveau central**, les interventions sont effectuées sur la base de constats de situations et de rapports d'évaluation émanant des responsables des zones affectées par la catastrophe. La décision d'intervenir est déterminée par un certain nombre d'informations et de renseignements, à savoir :

- L'identification de la catastrophe: lieu, durée, ampleur, nombre de victimes, dégâts, estimation des besoins (fiche d'évaluation) ;
- La validation (si nécessaire) des informations fournies par une mission du SP-CONASUR sur les lieux du sinistre.

#### **V.4.2. Le Secrétariat Permanent du CONASUR**

##### **➤ Des attributions**

Le Secrétariat permanent du conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation est chargé :

- d'organiser les sessions ordinaires et/ou extraordinaires du CONASUR ;
- d'assurer la mise en œuvre et le suivi des décisions du CONASUR;
- de mettre en œuvre le Plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes en collaboration avec les départements ministériels concernés ;
- de coordonner les interventions à caractère social et humanitaire en cas de catastrophes y comprise la réhabilitation ;
- de former les acteurs à la prévention et à la gestion des catastrophes et des crises humanitaires ;
- de développer une culture de prévention des catastrophes à l'endroit des populations et des élus locaux par la communication pour le changement de comportements ;
- de mettre en œuvre la stratégie nationale de gestion des catastrophes et de vulgariser la loi y relative ;
- de coordonner les activités des démembrements du CONASUR (CORESUR, COPROSUR, CODESUR);
- de gérer l'ensemble des ressources financières, matérielles et humaines mises à la disposition du CONASUR ;
- d'évaluer l'ampleur des sinistres et de préparer la déclaration pour l'appel à la solidarité nationale et internationale en cas de nécessité ;  
d'élaborer et d'exécuter *les* programmes d'activités annuels adoptés par le conseil ;
- d'élaborer le rapport d'activités annuel ;
- de contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation du programme annuel ;
- d'assurer l'accueil, l'assistance et la réinsertion socio-économique des personnes déplacées et/ou qui reviennent de l'étranger suite à des crises ;

- de concevoir et mettre en œuvre des programmes de réhabilitation.

L'ensemble de ses attributions peuvent être regroupées dans plusieurs domaines.

#### ➤ **Les domaines d'intervention**

- La prévention par la sensibilisation, l'information, l'éducation et la formation qui vise à réduire les pertes potentielles humaines, matérielles ou environnementales engendrées par les catastrophes, à amoindrir la vulnérabilité en vue de minimiser les pertes lorsqu'un désastre survient ;
- L'assistance humanitaire et les secours d'urgence qui consistent à répondre aux besoins et à assurer l'approvisionnement des victimes afin d'atténuer les souffrances pendant le désastre ;
- La réhabilitation par la réinsertion sociale des sinistrés et la construction et/ou reconstruction des infrastructures communautaires ;
- la mise en œuvre de programmes de rétablissement rapide et durable qui ne reproduisent pas le contexte de vulnérabilité

#### ➤ **L'organisation et le fonctionnement du SP-CONASUR**

Le Secrétariat Permanent du CONASUR est organisé en cinq (05) départements que sont :

- un département des Etudes et de la Planification (**DEP**) ;
- un département de la prévention des catastrophes (**DPC**) ;
- un département de l'assistance humanitaire et de la réhabilitation (**DAHR**) ;
- un département de la coopération et du partenariat (**DCP**) ;
- un département de l'administration et des finances (**DAF**) ;

Les départements sont dirigés par des chefs de département nommés par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de l'action sociale. Ils ont rang de directeurs de services centraux.

Chaque département est organisé en section :

#### ❖ **Le Département des Etudes et de la Planification (DEP)**

- la section de la Planification et de la Capitalisation
- la Section des Statistiques ;
- la Section des Etudes et du Suivi-évaluation

- ❖ **Le Département de la Prévention des Catastrophes (DPC)**
  - la section de la Formation et de la Sensibilisation
  - la Section de la Réduction des Risques de Catastrophes
  - la Section du Système d'Alerte Précoce
- ❖ **Le Département de l'Assistance Humanitaire et de la Réhabilitation (DAHR)**
  - la section de l'Assistance Humanitaire ;
  - la section de la logistique et du transport ;
  - la Section de la Réhabilitation
- ❖ **Le Département de la Coopération et du Partenariat (DCP)**
  - la section des Conventions et des Accords ;
  - la Section de la communication Institutionnelle ;
  - la Section du Plaidoyer et de la Mobilisation des Ressources
- ❖ **Le Département de l'Administration et des Finances ( DAF)**
  - la Section des Affaires Administratives
  - la Section des Affaires Financières.

#### **V.4.2.1. Le statut, les ressources et les partenaires du SP/CONASUR**

##### **➤ Le statut**

Le SP-CONASUR a un statut de structure publique à vocation sociale rattachée au cabinet du Ministre de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille. En tant que structure rattachée dans la chaîne administrative dudit ministère sa gestion administrative et financière relève du cabinet du ministre.

Pour son fonctionnement le SP-CONASUR élabore chaque année un plan d'action qui est examiné et adopté par la session ordinaire du CONASUR.

Au regard de ses missions à caractère social et humanitaire, il bénéficie de l'accompagnement technique et financier de partenaires à travers des projets et programmes.

##### **➤ Les ressources humaines**

L'ensemble du personnel du SP-CONASUR est évalué à cinquante un (51) travailleurs y compris les contractuels au nombre de neuf (09).

Le SP-CONASUR dispose d'un personnel technique essentiellement composé de travailleurs sociaux spécialisés en intervention sociale. Le tableau ci-après présente la situation du personnel.

**Tableau n° 2 : Situation du personnel du SP-CONASUR**

<b>Profil/emploi</b>	<b>Nombre</b>
<b>Agents techniques</b>	
• Communicateur	01
• Administrateur des Affaires Sociales	15
• Inspecteur d'Education Spécialisée	01
• Inspecteur d'Education de Jeunes Enfants	02
• Educateur Sociaux	08
• Educateur Spécialisés	01
• Adjoint Sociaux	01
• Sociologue	01
• Conseiller d'Administration Scolaire et Universitaire	01
<b>Agents financiers</b>	
• Inspecteur du Trésor	01
• Contrôleur des services financiers	01
• Comptable	01
<b>Agents de soutien</b>	
• Adjoint de Secrétariat	01
• Chauffeur	11
• Secrétaire	02
• Agent de liaison	01
• Gardien	02
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>

**Source : collecte de données 2018**

**Tableau n° 3 : Profil des responsables du SP-CONASUR**

N°	Poste	Profil
01	Secrétaire Permanent	<b>Communicateur</b>
02	Chef de Département Etudes et Planification	<b>Administrateur des affaires sociales</b>
03	Chef de Département Prévention des Catastrophes	<b>Administrateur des affaires sociales</b>
04	Chef de Département Coopération et Partenariat	<b>Conseiller d'Administration Scolaire et Universitaire</b>
05	Chef de Département Assistance Humanitaire et Réhabilitation	<b>Administrateur des affaires sociales</b>
06	Chef de Département Administratif et Financier	<b>Inspecteur du trésor</b>

**Source : collecte de données 2018**

#### ➤ **Les ressources matérielles et logistiques**

Le SP-CONASUR n'a pas de siège qui lui est propre, le bâtiment qui l'abrite fait l'objet de contrat de location avec un particulier.

Selon les données recueillies, le parc automobile compte 14 véhicules dont 02 sont en bon état, 03 en panne, 01 sur cale et les 08 autres passables. La plupart des camions pour l'acheminement du matériel et des vivres et non vivres en cas catastrophe ou de crise a été acquis dans les années 1970 à 1980 soit un âge de 30 à 40 ans.

La structure a une dotation jugée satisfaisante en ordinateurs de bureau. Le manque se situe au niveau des ordinateurs portables, de la connexion internet, des GPS...

#### ➤ **Les ressources financières**

Le SP-CONASUR en tant que structure publique obtient ses ressources du budget de l'Etat. Ainsi, chaque année un budget d'environ 200 millions est alloué à l'institution pour l'ensemble de ses dépenses d'investissement et de fonctionnement. Ce montant est très en deçà des besoins pour le fonctionnement optimal de la structure. A titre illustratif le SP-CONASUR a déployé sur le terrain 2500 tonnes de vivres d'une valeur de 500 000 000 F CFA entre janvier et juin 2018 grâce à l'appui des partenaires.

Selon le Secrétaire Permanent du CONASUR, feu Salifou DIALLO, Président de l'Assemblée Nationale du Burkina Faso pour traduire l'inadéquation entre les missions et les

ressources, disait ceci lors d'une séance de plaidoyer en novembre 2016 à son cabinet: « **si le gouvernement connaissait l'importance de la structure, elle ne donnerait pas moins de trois (03) milliards par an** ».

Le SP-CONASUR bénéficie de l'appui de partenaires techniques et financiers à travers des projets et programmes. Nous avons entre autres :

- Le projet de renforcement des capacités nationales de résilience dont la deuxième phase couvre la période 2019-2021.
- Le projet de création d'emploi pour les jeunes et les femmes en situation post crise dans les régions du Nord et du Sahel avec les volets création d'emploi et les activités de haute intensité en main d'œuvre.
- Le projet SAP-IC ou projet de renforcement de l'information climatique et des systèmes d'alerte précoce en Afrique. Il vise le développement de la résilience et l'adaptation aux changements climatiques.

Le tableau ci-après indique le niveau des ressources financières allouées ces dernières années au SP-CONASUR par l'Etat et le niveau des dépenses effectuées qui est largement supérieur au budget de l'Etat.

**Tableau n° 4 : situation des fonds alloués et des dépenses effectuées de 2013 à 2017**

<b>Année</b>	<b>Budget alloué par l'Etat</b>	<b>Dépense effectuées Etat et partenaires</b>	<b>Ecart</b>
2013	227 500 000	508 153 105	280653105
2014	9 177 000 000	2 700 603 939	-6 476 396 061
2015	209 100 000	3 771 321 278	3 562 221 278
2016	181 100 000	1 372 719 662	119 1619 662
2017	191 000 000	641 967 850	450 967 850

**Source : programmes et rapports d'activités annuels du SP-CONASUR de 2013 à 2017**

Il aurait été judicieux d'avoir dans ce tableau les budgets prévisionnels pour faire une comparaison avec les budgets alloués mais nous n'avons pas pu avoir toutes les informations. Néanmoins, le budget prévisionnel de l'année 2016 que nous avons obtenu et qui est d'un montant de 605 326 096 F CFA contre 181 100 000 FCFA alloués indique une nette différence entre les besoins de financement et les fonds alloués par l'Etat.

La situation de 2013 et de 2014 s'explique par un transfert important de ressources financières par l'Etat suite à des inondations et à l'arrivée massive des réfugiés maliens sur le territoire burkinabè.

Les grands écarts entre les ressources allouées et les dépenses effectuées s'expliquent par les appuis financiers des partenaires et l'évaluation du coût des vivres, du matériel de survie et autres produits alimentaires apportés aux victimes des catastrophes et des crises.

➤ **les partenaires techniques et financiers du SP-CONASUR**

**Tableau n° 5 : Partenaires techniques et financiers du SP/CONASUR**

<b>N°</b>	<b>PARTENAIRES</b>	<b>DOMAINES DE COOPERATION</b>	<b>INTERVENTIONS</b>
01	<b>OCHA</b>	Coordination dans la gestion des catastrophes et crises humanitaires entre le Système des Nations Unie, l'Etat et les autres partenaires	Appui à la coordination des actions humanitaires
02	<b>PNUD</b>	Prévention résilience et relèvement des populations (renforcement des capacités opérationnelles des institutions et des acteurs, financement des microprojets, réhabilitation d'infrastructures, activités HIMO, AGR)	Renforcement des activités opérationnelles du CONASUR et du SP/CONASUR ; Appui à la relecture du Plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes et des Plans de contingence régionaux ; Appui à la réalisation d'exercices de simulation
03	<b>UNICEF</b>	Protection et promotion des droits des enfants et des femmes en situation d'urgence, nutrition éducation, protection) ; Renforcement des capacités des acteurs	Renforcement des capacités des démembrés du CONASUR et du SP/CONASUR dans la protection des enfants en situation d'urgence
04	<b>UNFPA</b>	Protection et promotion des droits des femmes en âge de procréer en situation d'urgence ; Promotion de la santé de la reproduction	Renforcement des capacités des acteurs nationaux
05	<b>OMS</b>	Dotation en produits médicamenteux aux victimes lors des catastrophes et crises humanitaires ;	Appui à l'intégration du concept One Health dans les programmes politiques publiques
06	<b>PAM</b>	Sécurité alimentaire et soutien	Appui en vivres au profit des

		logistique lors des catastrophes et crises humanitaires ;	ménages vulnérables
07	<b>FAO</b>	Sécurités alimentaire et soutien logistique lors des catastrophes et crises humanitaires Restauration des sols ; Appui aux producteurs sinistrés en semences améliorées Restauration des sols	Appui en vivres au profit des ménages vulnérables
08	<b>UNHCR</b>	Protection des et construction d'abris suites aux crises humanitaires Appui à la coordination et gestion des camps ;	Renforcement des capacités des démembrements du CONASUR dans la gestion de camps et la protection des droits des réfugiés
09	<b>OIM</b>	Appui au retour volontaire des migrants burkinabè	Renforcement des capacités des démembrements du CONASUR dans la gestion de camps et la protection des droits des migrants
10	<b>CROIX ROUGE</b>	Protection des victimes suites aux catastrophes ; Construction d'abris temporaires et définitifs pour les sinistrés	Renforcement des capacités des démembrements du CONASUR dans le montage des tentes et la gestion de camps
11	<b>OXFAM</b>	Appui aux sinistrés dans le domaine Eaux- Hygiène- Assainissement	Financement pour l'élaboration de plans de contingence et réalisation d'exercices de simulation
12	<b>BANQUE MONDIALE</b>	Résilience des populations et relèvement post-catastrophes	Financement de projets
13	<b>RESEAU DE PLAIDOYER DES ORGANISATION DE LA SOCIETE CIVILE POUR LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE AU BURKINA FASO (RESEAU MARP)</b>	Prévention et réduction des risques de catastrophes	Renforcement des capacités des populations et des démembrements du CONASUR dans la réduction des risques de catastrophes
14	<b>CATHOLIC RELIEF SERVICE</b>	Appui à la Sécurité alimentaire	Appui à la prise en charge alimentaire des victimes des catastrophes et crise alimentaires
15	<b>ECHO/UE</b>	Appui aux ONG et Association intervenant dans la gestion des catastrophes et crise humanitaire	Assistance humanitaire aux ménages vulnérable
16	<b>PLAN</b>	Protection des droits des enfants en	Renforcement des capacités des

	<b>INTERNATIONAL</b>	situation d'urgence	acteurs dans la protection des droits des enfants en situation d'urgence
17	<b>ACTION CONTRE LA FAIM</b>	Prévention et gestion des catastrophes	Renforcement des capacités des populations et des démembrés du CONASUR dans la réduction des risques de catastrophes Appui aux démembrés dans la gestion des catastrophes
18	<b>CHRISTIAN AID</b>	Prévention et gestion des catastrophes	Renforcement des capacités des populations et des démembrés du CONASUR dans la réduction des risques de catastrophes Appui aux démembrés dans la gestion des catastrophes
19	<b>WATER AID BURKINA</b>	Accès à l'eau potable, l'assainissement et hygiène	Approvisionnement en eau potable et d'assainissement, communautaire, scolaire, la santé, la sécurité en eau et la Réduction des Risques de Catastrophes ; la Gestion, Hygiéniques des Menstrues et du suivi des engagements
20	<b>ALLIANCE TECHNIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT (ATAD)</b>	Résilience des populations	Renforcement des capacités des populations et des démembrés du CONASUR dans la réduction des risques de catastrophes Appui aux démembrés dans la gestion des catastrophes
21	<b>OFFICE DE DEVELOPPEMENT DES EGLISES EVANGELIQUES (ODE)</b>		Renforcement des capacités des populations et des démembrés du CONASUR dans la réduction des risques de catastrophes Appui aux démembrés dans la gestion des catastrophes

Source : SP/CONASUR

## **VI. DISCUSSIONS ET ANALYSES DES RESULTATS**

### **VI.1. Au niveau institutionnel**

Les textes régissant le fonctionnement du CONASUR ne sont pas bien connus même des démembrements du CONASUR. Cela signifie qu'un effort doit être encore fait dans la diffusion la plus large possible de ces textes.

L'appréciation que l'on peut faire de cette structure nationale est que le CONASUR dans sa composition se distingue par son caractère inclusif. Aucun démembrement de l'Etat, concerné de près ou de loin par la prévention et la gestion des catastrophes et crises humanitaires n'a été mis à l'écart. Cependant, on peut déplorer des insuffisances tant dans son organisation que dans ses attributions et interventions :

- ❖ l'absence d'un représentant des bailleurs de fonds les plus impliqués dans l'action humanitaire, ne serait-ce que par leur chef de file. l'article 17 du décret N°2009-601/PRES/PM/MASSN/MEF/MATD du 6 août 2009, stipule que les partenaires techniques et financiers prennent part à la session du CONASUR à titre d'observateurs. Ce statut d'observateur ne nous paraît pas suffisant au regard de l'important rôle que ceux-ci jouent lors de la survenue des catastrophes ;
- ❖ la faible représentation des organisations de la société civile : celles-ci sont au nombre de deux, la Croix-Rouge burkinabè et le Secrétariat permanent des organisations non gouvernementales. Ces organisations qui jouent pourtant un rôle important dans la prévention et la gestion des catastrophes (elles sont souvent rapidement sur le terrain pour apporter de l'assistance) méritent une plus grande représentation.
- ❖ On constate un déséquilibre notoire dans les attributions du CONASUR pour ce qui concerne l'aspect prévention et l'aspect gestion. Il est accordé un poids très important à la gestion des catastrophes, alors que la prévention reçoit très peu d'attention. Cela s'expliquerait par une faible culture de la prévention et la priorité accordée aux réponses d'urgences en faveur des victimes.
- ❖ Il est vrai qu'il n'est pas du ressort du CONASUR d'assurer cette fonction, mais il devrait au moins veiller à ce que les catastrophes soient prises en compte dans les programmes d'enseignement et de recherche. C'est de cette manière par exemple que

l'aspect prévention peut trouver un traitement approprié. Le décret devrait au moins y faire référence.

- ❖ Les attributions du CONASUR n'intègrent pas la réparation des dommages causés aux tiers par des catastrophes naturelles mais consistent en une simple assistance. La nécessité d'un système d'indemnisation par l'Etat en réparation des dommages est aujourd'hui évidente. Sans être la structure d'indemnisation en cas de catastrophes, le CONASUR devrait au moins être à mesure de faire des propositions concrètes à l'Etat.
- ❖ Les attributions du CONASUR ne prennent pas non plus en compte la coopération transfrontalière. Une meilleure prévention des risques naturels nécessite une coopération étroite avec les Etats voisins, voire à l'échelle de la sous-région en raison de la nature transfrontalière des catastrophes comme par exemple, la sécheresse, les inondations, les invasions acridiennes, les mouvements de populations liés au terrorisme...
- ❖ La faible prise en compte des aspects réhabilitation et reconstruction dans les interventions du CONASUR bien que cela ressorte clairement dans sa dénomination. Au regard de l'importance de la pauvreté de la population, surtout dans les zones vulnérables, il apparaît clairement qu'en cas de survenue de catastrophe, un appui de l'Etat pour la réhabilitation et la reconstruction est nécessaire.

Aussi, le statut de Secrétariat Permanent conféré à l'organe exécutif du CONASUR fait de lui une structure purement administrative. Ce statut, contrairement à celui d'un établissement public à caractère administratif (EPA) ou d'un établissement public de l'Etat (EPE), ne lui donne pas assez d'autonomie d'action et de gestion.

Par ailleurs, Une insuffisance dans la coordination des secours et de l'assistance entre le SP-CONASUR, la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) et les sectoriels traduit une difficulté pour le CONASUR d'exercer convenablement son leadership et cela n'est pas de nature à favoriser l'efficacité dans l'action de coordination de l'ensemble des intervenants. En effet les relations sont institutionnelles et non fonctionnelles.

Enfin, en matière d'information, le CONASUR étant la plateforme nationale, devrait concentrer l'ensemble des informations relatives à la prévention et à la gestion des catastrophes en vue de répondre aux besoins de l'Etat et des organisations humanitaires. Un travail spécifique mérite d'être fait à ce niveau pour surmonter les insuffisances : acquisition

de logiciels, développement de bases de données, équipement en matériel informatique, formation du personnel, etc.

## **VI.2. Au niveau des ressources humaines**

Les effectifs sont en nombre insuffisant surtout en qualité pour exécuter les tâches qui incombent au SP/CONASUR. Ce qui entraîne une surcharge de travail et des dépenses pour certaines prestations facturées par des spécialistes qui auraient pu être en poste dans la structure. Bien que le niveau des cinq (05) chefs de département peut être jugé suffisant (BAC+5), les ressources humaines sont soumises à trois types de problèmes qui entravent le fonctionnement du SP/CONASUR :

- L'absence de motivation : le statut du CONASUR n'est pas attractif et incitatif. Le personnel ne peut prétendre à aucun avantage particulier comme dans le cas d'un EPA ou d'un EPE avec une autonomie de gestion. Un nouveau statut qui confère au CONASUR une autonomie de gestion pourrait lui permettre d'octroyer des avantages aux travailleurs.
- La non adéquation du personnel avec sa vocation de pluridisciplinarité : presque la totalité soit 90,32 % du personnel technique du Secrétariat Permanent, notamment le personnel cadre, provient du MFSNF. (Cf. tableau). Contre toute attente, le SP ne dispose par exemple pas d'informaticien, de statisticien, de spécialiste en système d'information géographique, de spécialiste en santé, de spécialiste en gestion des stocks, de spécialiste en gestion des crises humanitaires. Le Secrétariat permanent ne dispose pas assez d'agents en mesure de conduire les opérations de secours d'urgence et d'assistance. Les agents mis à disposition n'y restent pas, faute de motivation voire de perte de gain.

## **VI.3. Au niveau des ressources matérielles et logistiques**

Les infrastructures de stockage, les moyens logistiques, les stocks d'intervention, le budget de fonctionnement sont en inadéquation par rapport aux missions du SP -CONASUR. Seules 03 régions sur les 13 que compte le pays disposent de magasins d'une capacité de 5000 tonnes chacun. Ce qui rend difficile l'assistance d'urgence dans les zones éloignées. Cette assistance d'urgence est rendue plus difficile par l'insuffisance et la vétusté des camions de transport des vivres, des tentes et autres produits alimentaires et matériels de survie destinés aux victimes. Actuellement le SP-CONASUR n'a qu'un seul véhicule de liaison en bon état et ne dispose pas aussi de matériels ou d'appareils spécifiques et performants de télécommunication qui le

mettent à l'abri des difficultés de communication dues aux perturbations intempestives du réseau des téléphonies.

#### **VI.4. Au niveau des ressources financières**

L'insuffisance de financement apparaît comme un des problèmes majeurs qui entravent la prise en charge correcte de la prévention et de la gestion des risques et catastrophes. L'inexistence d'un fonds spécifique à cet effet oblige l'Etat à travailler constamment dans l'urgence, voire dans la précipitation, toute chose qui réduit l'efficacité dans l'action.

Les volets prévention et réhabilitation/relèvement reçoivent très peu de financement, ce qui ne permet pas de briser le cycle de vulnérabilité des populations. Par exemple, selon le Département de la prévention des catastrophes, les activités de prévention ont été financées à 03 millions en 2017 et 08 millions en 2018 contre un budget prévisionnel de 70 millions. En dépit de ses missions, ses attributions et de son caractère multisectoriel et multidimensionnel le SP n'a pas d'autonomie de gestion financière.

Bien que la passation de marchés doive obéir à la réglementation et aux principes en vigueur, des dispositions exceptionnelles doivent être prises pour prendre en compte les situations d'urgence et le recours à la procédure d'entente directe ou gré à gré avec des règles bien définies.

### **VII. CONTRAINTES ET DIFFICULTES DU SP/CONASUR**

Les principales contraintes et difficultés auxquelles fait face le SP- CONASUR peuvent être résumées à travers les points ci-dessous :

1. L'inadéquation de son ancrage institutionnel qui ne facilite pas la synergie dans la collaboration : au niveau national, la présidence du CONASUR est assurée par la Ministre de de la Femme, de la solidarité nationale et de la Famille, tandis qu'au niveau déconcentré elle est assurée par les Gouverneurs, les Haut - Commissaires et les Préfets qui bien que représentant l'Etat relèvent du Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation;
2. L'inadéquation du positionnement au plan politique du CONASUR : la présidence assurée par un ministre chargé de coordonner l'action d'autres ministres est inappropriée. La nature des missions du CONASUR dépasse le cadre d'un département ministériel et cela est à l'origine des difficultés de coordination notamment au niveau national.
3. Les faibles capacités en termes de système d'information, de coordination des actions de secours et de prise en charge;

4. l'insuffisance des moyens humains, matériels et financiers pour couvrir efficacement les trois domaines d'intervention que sont la prévention, l'assistance et la réhabilitation ;
5. l'insuffisance d'un stock d'intervention d'urgence en vue de sécuriser les victimes dans l'attente d'une stabilisation ou d'un retour à la situation normale ;
6. la vétusté du parc automobile dont l'âge de certains camions varie entre 30 et 40 ans, occasionnant de nombreuses pannes et de coûteuses réparations ;
7. la faible capacité institutionnelle des structures déconcentrées du CONASUR due à l'insuffisance des moyens financiers, techniques et matériels.
8. l'insuffisance de suivi d'impact des appuis aux populations vulnérables.

Les effets de ces contraintes ne se limitent pas seulement à un niveau sectoriel, mais affectent et entravent le fonctionnement de l'ensemble du dispositif national de coordination de l'action humanitaire du Burkina Faso. Lever ces contraintes, c'est donc créer les conditions minimales nécessaires au fonctionnement de ce dispositif.

## **VIII. PROPOSITIONS**

A l'issue de l'analyse des résultats, il apparaît clairement que dans une synergie des acteurs, les actions suivantes sont indispensables :

- 1 Réaliser un audit organisationnel du SP-CONASUR qui à terme permettra de lui conférer un meilleur ancrage institutionnel, un nouveau statut attractif, tenant compte du caractère multisectoriel avec une autonomie d'action et de gestion.
- 2 Doter à court terme le SP-CONASUR, d'un siège, de moyens humains, techniques, matériels, logistiques et financiers adéquats pour lui permettre d'être plus efficace dans l'accomplissement de ses attributions.
- 3 Accroître les capacités techniques, humaines et financières des démembrés du CONASUR (CORESUR, COPROSUR, CODESUR).
- 4 Former le personnel sur les techniques de mobilisation des ressources

## IX. CONCLUSION

Le CONASUR est la Plate-forme nationale de réduction des risques de catastrophes, représentant ainsi le Burkina Faso à la plate-forme mondiale. Il est au Burkina Faso, l'instance de coordination et d'orientation dans le domaine de la prévention et de la gestion des catastrophes et des crises humanitaires.

La création d'une telle structure est tout à fait pertinente au regard de la vulnérabilité environnementale du pays, ainsi que de la fréquence et de l'amplitude des catastrophes qu'il a connues ces dernières décennies.

Le CONASUR a une bonne assise nationale et une bonne implantation sur tout le territoire national. Le décret qui le crée lui confère un statut de structure pérenne.

En mettant en place ce dispositif, le Burkina Faso se conforme aux instruments internationaux auxquels il a adhéré en matière de prévention et de gestion des catastrophes.

L'opérationnalisation des attributions du CONASUR est confié à un organe exécutif qu'est le Secrétariat permanent du conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation qui est chargé en rappel entre autres de : coordonner les interventions à caractère social et humanitaire en cas de catastrophe ; élaborer et exécuter *les* programmes d'activités annuels adoptés par le conseil, assurer l'accueil, l'assistance et la réinsertion socio-économique des personnes déplacées et/ou qui reviennent de l'étranger suite à des crises, gérer l'ensemble des ressources financières, matérielles et humaines mises à la disposition du CONASUR.

L'efficacité du SP-CONASUR commande la mise à disposition de ressources adéquates d'où notre réflexion sur le thème : « **La gestion des catastrophes et des crises humanitaires au Burkina-Faso : Quelle adéquation entre les missions et les ressources du Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation ?** ». L'indispensable lien entre ressources et efficacité dans la mise en œuvre des missions humanitaires étant avéré, l'objectif pour nous à travers ce questionnement est d'analyser l'efficacité du SP/CONASUR en mettant en rapport ses missions et les ressources qui lui sont affectées.

Les résultats auxquels nous sommes parvenus révèlent que le SP-CONASUR ne dispose pas de ressources conséquentes et adéquates sur les plans humain, matériel, financier et technique pour exécuter les missions du CONASUR.

En effet, cette structure d'exécution éprouve des contraintes et des difficultés de plusieurs ordres engendrant des insuffisances de prestations voire des dysfonctionnements qui affectent son efficacité.

Au regard de ce qui précède, nous avons formulé des propositions qui tiennent compte des principes et des exigences qui guident les actions du monde humanitaire et dont la mise en œuvre par les autorités et les différents acteurs constituent le déploiement de mesures correctives à l'inadéquation entre les missions et les ressources affectées au SP-CONASUR.

## BIBLIOGRAPHIE

- 1 Arrêté conjoint n° 2011-010/MATD/MASSN portant modalités de déclenchement, de mise en œuvre et de levée du plan ORSEC national.
- 2 Arrêté N° 2015- /MASSN/CAB portant organisation des Départements du SP-CONASUR ;
- 3 Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements Climatiques (New-York, 09 mai 1992).
- 4 Décret N° 2009-601/PRES/PM/MASSN/MEF/MATD du 6 août 2009 portant création, composition, attributions et fonctionnement du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation.
- 5 Décret N° 2010-565/PRES/PM/MATD du 21 septembre 2010 portant adoption de la politique nationale de protection civile.
- 6 Décret n° 2010-567/PRES/PM/MATD/MASSN portant mise en place des plans ORSEC
- 7 I. Martin B. et Amidou G. Etude sur la prévention et la gestion des catastrophes et crises humanitaires au Burkina Faso : Contexte général des catastrophes et crises humanitaires au Burkina Faso, 2012, 126p.
- 8 I. Martin B. et Amidou G. Etude sur la prévention et la gestion des catastrophes et crises humanitaires au Burkina Faso : Stratégie nationale de prévention et de gestion des risques et des catastrophes au Burkina Faso, 2012, 33p.
- 9 Loi n° **012-2014/AN** portant loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes.
- 10 Loi n°055-2004 du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso.
- 11 Plan d'action national pour le renforcement des capacités pour la réduction des risques et la préparation à la réponse aux urgences au Burkina Faso, 2016-2020, 32p.
- 12 Plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes, 2016, 53p.
- 13 Plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes, 2012, 54p.
- 14 Politique Nationale d'action sociale, 2007, 55p.
- 15 Politique nationale de protection civile.
- 16 Programme d'action national d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques (PANA).

- 17 Rapport d'évaluation des capacités nationales pour la réduction des risques, la préparation et la réponse aux urgences au Burkina Faso. 2015, 54p.
- 18 Rapports SP/CONASUR de 2009 à 2016.

# ANNEXES

## **GUIDE D'ENTRETIEN**

### **A l'endroit du SP/CONASUR**

#### **I. Identification de l'enquêté**

- Nom et prénom.....
- Profession :.....
- Fonction :.....
- Niveau d'études :.....

#### **II. Connaissance de la structure**

- le Statut du SP/CONASUR
- les missions et les attributions du SP/CONASUR
- l'organisation institutionnelle du SP/CONASUR ;
- la zone d'intervention du SP/CONASUR
- les cibles ou les bénéficiaires des interventions du SP/CONASUR

#### **III. Les ressources du SP/CONASUR**

- les sources de financement (Etat, partenaires, autres)
- le besoin de financement annuel du SP/CONASUR pour la mise en œuvre optimale de son plan d'action.
- les ressources humaines

- les ressources financières
- les ressources matérielles

#### **IV. Les Partenaires Techniques et Financiers du SP/CONASUR et leur contribution**

(Système des Nations unies, ONG, Associations, Institutions africaines ou sous régionales, Autres)

- Estimation de la contribution des partenaires
- Appréciation de la contribution des partenaires

#### **V. Difficultés liées à l'organisation et aux ressources affectées**

- Sur le plan organisationnel
- Sur le plan administratif et technique
- Sur le plan financier
- Sur le plan matériel

#### **VI. Propositions pour une organisation et une affectation des ressources qui tiennent compte des missions/attributions du SP/CONASUR**

- Au niveau du cadre institutionnel
- Au niveau des ressources humaines
- Au niveau du financement
- Au niveau du matériel administratif, technique et logistique

**GUIDE D'ENTRETIEN**  
**A l'endroit des Chefs de Département du SP**

**I. Identification de l'enquêté**

- Nom et prénom.....
- Profession : .....
- Fonction : .....
- Niveau d'études : .....

**II. CONNAISSANCE DE LA STRUCTURE**

- le Statut du SP/CONASUR
- les missions et les attributions du SP/CONASUR
- l'organisation institutionnelle du SP/CONASUR ;
- la zone d'intervention du SP/CONASUR
- les cibles ou les bénéficiaires des interventions du SP/CONASUR

**III. PLANIFICATION**

- Plan d'action, programmes et projets du SP CONASUR
- Outils/instruments d'interventions du SP
- Les activités de prévention des catastrophes et des crises du SP
- Les activités de gestion des catastrophes et des crises du SP
- Les activités de réhabilitation/relèvement du SP

## **IV.LES RESSOURCES DU SP CONASUR**

### **❖ les ressources humaines**

- profil du personnel administratif et financier et leur nombre
  - Operateur de saisie :
  - Comptable :
  - Gestionnaire :
  - Secrétaire :
  - Autres
  
- Profil du personnel technique et leur nombre
  - Assistants sociaux :
  - Psychologue :
  - Logisticiens :
  - Statisticiens :
  - Planificateur :
  - Spécialiste en gestion des catastrophes et crises humanitaires
  - cadres spécialistes d'autres ministères
  - Autres

Appréciation du nombre et de la qualité du personnel

### **❖ les ressources financières**

- les sources de financement (Etat, partenaires, autres)
  
- le budget alloué annuellement ces 05 dernières années au SP/CONASUR
  
- le besoin de financement annuel du SP/CONASUR pour la mise en œuvre optimale de son plan d'action.
  
- les fonds affectés au fonctionnement du SP/CONASUR et appréciation
  
- les fonds affectés à la prévention des catastrophes et des crises et appréciation

- les fonds affectés à la réponse d'urgence (gestion) et appréciation
- les fonds affectés au relèvement/réhabilitation et appréciation
- autres :

❖ **les ressources matérielles**

- la spécification du matériel technique et logistique pour les interventions
- quantité du matériel de bureau disponible et les besoins
- quantité du matériel technique et logistique disponible et les besoins
- appréciation de la qualité du matériel technique et logistique disponible
- appréciation des stocks de vivres et de matériel de survie pour l'assistance des victimes de catastrophes ou de crises

**V. les Partenaires Techniques et Financiers du SP/CONASUR et leurs contributions** (Système des Nations unies, ONG, Associations, Institutions africaines ou sous régionales, Autres)

- Estimation de la contribution des partenaires au budget du SP/CONASUR (Montant, pourcentage)
- Appréciation de la contribution des partenaires et de l'Etat

**VI. Difficultés/contraintes/insuffisances liées à l'organisation et aux ressources affectées**

- Sur le plan organisationnel
- Sur le plan administratif et technique
- Sur le plan financier
- Sur le plan matériel

**VII. Propositions pour une organisation et une affectation des ressources  
qui tiennent compte des missions/attributions du SP/CONASUR**

- Au niveau du cadre institutionnel
  
- Au niveau des ressources humaines
  
- Au niveau du financement
  - Au niveau du matériel administratif, technique et logistique

## GUIDE D'ENTRETIEN

### A l'endroit du Chef de Département Administratif et Financier

#### I. Identification de l'enquêté

- Nom et prénom.....
- Profession :.....
- Fonction.....
- Niveau d'études :.....

#### II. Les ressources du SP/CONASUR

##### ❖ les ressources humaines

- profil du personnel administratif et financier et leur nombre
  - Operateur de saisie :
  - Comptable :
  - Gestionnaire :
  - Secrétaire :
  - autres
- Profil du personnel technique et leur nombre
  - Assistants sociaux :
  - Psychologue :
  - Logisticiens :
  - Statisticiens :
  - Planificateur :
  - Autres

Appréciation du nombre et de la qualité du personnel

##### ❖ les ressources financières

- les sources de financement (Etat, partenaires, autres)
- le budget alloué annuellement ces 05 dernières années au SP/CONASUR
- le besoin de financement annuel du SP/CONASUR pour la mise en œuvre optimale de son plan d'action.
- les fonds affectés au fonctionnement du SP/CONASUR et appréciation

- les fonds affectés à la prévention des catastrophes et des crises et appréciation
- les fonds affectés à la gestion des catastrophes et des crises et appréciation
- autres :

❖ **les ressources matérielles**

- la spécification du matériel technique et logistique pour les interventions
- quantité du matériel de bureau disponible et les besoins
- quantité du matériel technique et logistique disponible et les besoins
- appréciation de la qualité du matériel technique et logistique disponible
- appréciation des stocks de vivres et de matériel de survie pour l'assistance des victimes de catastrophes ou de crises.

**III. Les Partenaires Techniques et Financiers du SP/CONASUR et leur contribution** (Système des Nations unies, ONG, Associations, Institutions africaines ou sous régionales, Autres)

- Estimation de la contribution des partenaires au budget du SP/CONASUR (Montant, pourcentage)
- Appréciation de la contribution de l'Etat et des partenaires

**IV. Les difficultés liées à l'administration et aux ressources affectées**

- Sur le plan administratif et technique
- Sur le plan financier
- Sur le plan matériel

